

Application du Règlement portant sur la gestion contractuelle

Rapport – Période du 30 octobre 2019 au 31 décembre 2021

1. Mise en contexte

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la RIVMO doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon* (ci-après appelé le «Règlement»). Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la RIVMO en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à ce Règlement.

Le présent rapport rend compte des contrats d'une valeur de plus de 25 000\$, octroyés par la RIVMO, au cours de la période du 30 octobre 2019 au 31 décembre 2021.

2. Dispositions réglementaires applicables

La *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon* est entré en vigueur le 30 octobre 2019. Ce règlement a fait l'objet d'une modification en 2021, suite à l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 11 modifiant le règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie*.

La version numérisée du Règlement numéro 8 tel qu'amendé peut-être consultée sur le site Internet de la RIVMO.

3. Mode de sollicitation et octroi de contrat

La RIVMO peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Afin de déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la RIVMO tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires applicables.

3.1 Aucun contrat octroyé suite à un appel d'offres public (SEAO)

La RIVMO n'a octroyé aucun contrat suite à la publication d'un appel d'offres public.

3.2 Aucun contrat octroyé par appel d'offres sur invitation

La RIVMO n'a octroyé aucun contrat suite à la réalisation d'un appel d'offres sur invitation.

3.3 Contrats octroyés de gré à gré

La RIVMO a octroyé trois (3) contrats de gré à gré. Ces contrats ont été conclus en conformité avec les dispositions du *Code municipal du Québec* et du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon* :

- Services professionnels portant sur l'accompagnement à la planification et à la mise en œuvre du projet de compostage et la réalisation de la conception préliminaire du centre de traitement par compostage projeté à Salaberry-de-Valleyfield (Résolution numéro 2020-02-06);
- Services professionnels en ingénierie en vue de la réalisation d'une étude portant sur le raccordement des eaux de drainage du futur complexe de compostage vers la station d'épuration des eaux de Salaberry-de-Valleyfield (Résolution numéro 2020-09-43);
- Services professionnels en ingénierie en vue de l'aménagement des voies d'accès et de circulation vers le futur complexe de traitement des matières organiques ainsi que l'aménagement d'une balance et d'un convoyeur (Résolution numéro 2021-06-30).

4. Mesures prévues au règlement sur la gestion contractuelle

Le Règlement prévoit diverses mesures établies aux fins:

- De favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- D'assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ c. T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
- De prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- De prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- De prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte.

Ces mesures ont été respectées et aucune situation irrégulière n'a été soulevée.

5. Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement.

6. Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée en vertu des dispositions du Règlement.

ANNEXE 1

Liste des contrats conclus se situant entre 2 000\$ et 25 000\$

Période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE ROUSSILLON**
Liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus par fournisseur
Du 01-01-2021 au 31-12-2021

Fournisseurs	N°	Date	Résolution - REQ	Description	Montant total (taxes incluses)
LES SERVICES EXP INC.	4071	2021/02/18	2020-09-43	RAPPORT RACCORD EAUX DRAINAGE	25 208 \$
		2021/03/11	2020-12-60	BÂTIMENT ABRI AVEC DALLE BÉTON	18 270 \$
		2021/10/01	2021-06-030	ÉTUDE AMÉ BALANCE, VOIES ACCÈS	62 661 \$
		Total			
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	1001	2021/03/31	2021-03-14	CERTIFICAT LOCALISATION SITE	3 045 \$
		2021/03/31	2021-03-14	SERVICES ADMIN. - MARS	2 016 \$
		2021/04/30	2021-03-14	SERVICES ADMIN. - AVRIL 2021	2 386 \$
		2021/06/30	2021-03-14	FRAIS ADMIN, FOURN. BUREAU	2 441 \$
		2021/07/31	2021-03-14	SERVICE ADMIN.- JUILLET	2 035 \$
		2021/12/31	2021-0314	SERVICE ADM.- DÉC., SOLINOV	2 068 \$
		Total			
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	4040	2021/05/29	2021-03-012	SOUTIEN A L'ANALYSE GOUVERNANC	4 599 \$
		2021/07/01	2021-03-012	SOUTIEN À L'ANALYSE GOUVERNANC	16 097 \$
		2021/09/10	2021-06-032	1er VERS. MANDAT MODEL FINANC.	2 874 \$
		2021/09/10	2021-06-032	2e VERS. MANDAT MODEL FINANC.	3 449 \$
		2021/10/27	2021-06-032	3e VERS. MANDAT MODEL FINANC.	4 254 \$
		Total			
SOLINOV INC.	4002	2021/02/26	2020-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	13 326 \$
		2021/05/01	2020-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	4 478 \$
		2021/05/31	2020-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	4 381 \$
		2021/08/06	2021-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	6 260 \$
		2021/11/30	2020-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	4 176 \$
		2021/11/30	2021-06-31 / 2021-10-50	ACCOMPAGNEMENT PROJET	5 634 \$
		2021/12/31	2020-02-06	ACCOMPAGNEMENT PROJET	3 012 \$
		2021/12/31	2021-06-31 / 2021-10-50	ACCOMPAGNEMENT PROJET	2 414 \$
		Total			